



**ANNEXE 25**

*Nos références à rappeler : URB/874.1-24.049*

# **URBANISME**

## **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, Avenue des Combattants 56/0004 et cadastré division 3, section E n°253K.

Le projet consiste en **la création d'une terrasse au 1er étage d'un immeuble** et présente les caractéristiques suivantes : création d'une terrasse à usage d'un appartement situé au premier étage ; sur colonnes métalliques ; plancher en fibro-ciment ; hauteur : 3m.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article D. VIII.13 du CoDT : annonce de projet de principe. Motif : projet situé le long de la limite mitoyenne.

**Les réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège Communal, du  
**13 mai 2024 au 29 mai 2024**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 7 mai 2024 jusqu'au 29 mai 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 6 mai 2024

La Directrice Générale,  
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,  
(sé) G. COURONNE